

De nouveaux horizons cyclistes

La Vélidéale sera lancée en juillet. Cet itinéraire cyclable, entre Creuse et Loire-Atlantique, aura un impact touristique en Deux-Sèvres.

A défaut d'obtenir l'aménagement de l'une de leurs routes les plus dangereuses, à savoir l'axe Bressuire-Parthenay (RN149), les Deux-Séviens peuvent se réjouir d'être insérés dans une nouvelle autoroute... cyclable ! C'est le principe de la Vélidéale, connue par le passé sous le nom de V93, une véloroute nationale de 638 kilomètres qui reliera la Loire-Atlantique à la Creuse, via les Deux-Sèvres. Son lancement officiel est programmé en juillet 2024. Une opération de promotion de ce mode de déplacement en vogue qui vise à capter les vacanciers adeptes de tourisme vert.

Offrir une expérience plus forte aux cyclotouristes »
ESTHER MAHIER-LUCAS
Vice-présidente du Conseil départemental.

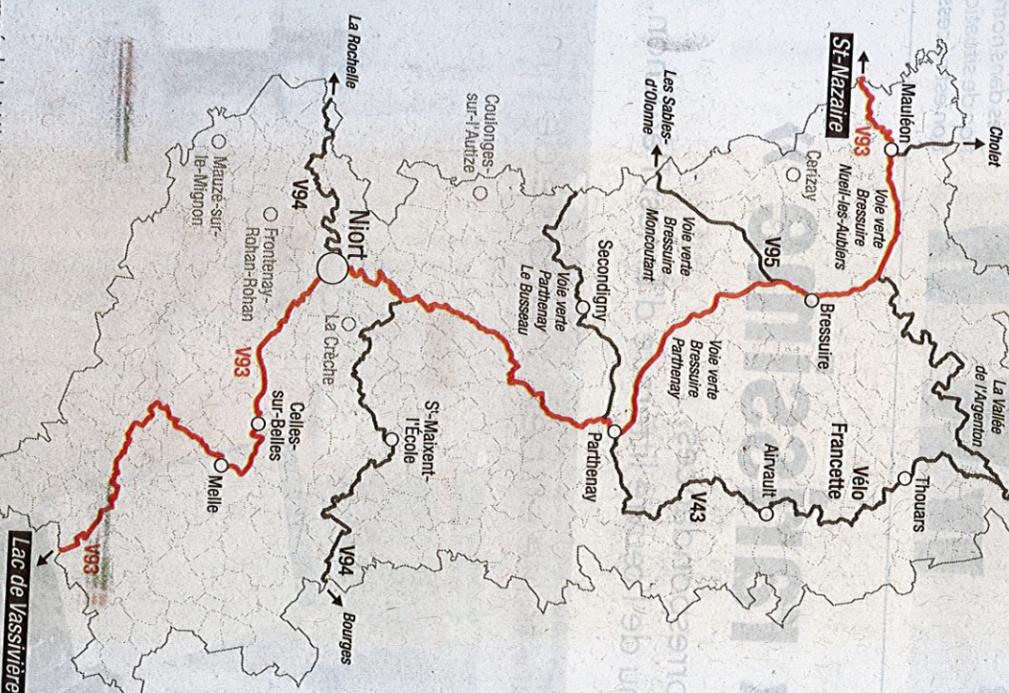
Du Niortais au Mauléonnais, en passant par la Gâtine, cet itinéraire s'appuiera sur des tracés déjà bien connus, mais qui seront parfois améliorés.

« Au total, plus de 5 millions d'euros ont été dédiés à la politique départementale vélo ces dernières années. De grands aménagements sont prévus cette année. Dans le Marais poitevin, le Département a engagé le changement intégral du plateau afin d'offrir une expérience encore plus forte aux cyclotouristes, lesquels circuleront plus aisément au cœur du marais. Egalement prévue, l'installation d'une passerelle sur la 2X2 voies au nord de Bressuire permettra de qualifier encore plus la pratique du vélo », indique Esther Mahier-Lucas, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la promotion du territoire. Cette passerelle, attendue de longue date, en Bocage bressuirais, surplombera la rocade de Bressuire. Elle offrira une liaison directe, sur une Voie verte, jusqu'à Niellès-Aubiers, où les usagers pourront s'orienter vers le Mauléonnais et la Vendée.

Sur les 198 kilomètres de cette Vélidéale situés en Deux-Sèvres intégralement sous maîtrise d'ouvrage départementale, « 72 km sont exclusivement des voies cyclables et les 126 autres kilomètres ont été aménagés en voies partagées », précise le Département.

« Le Département des Deux-Sèvres a proposé de relier le sud du département à Limoges et au Lac de Vassivière via les communes du Mellois, Celles-sur-Belle, Melle, Brioux-sur-Boutonne et Chef-Boutonne. La collectivité a également proposé de relier le

PARCOURS DE LA VÉLIDÉALE EN DEUX-SÈVRES
De Saint-Nazaire au lac de Vassivière
ITINÉRAIRE DE 198 KM



Le tracé de la Vélidéale va sillonner les Deux-Sèvres.

PHOTO : INCOGNANT.CO

sud du territoire au Bocage bressuirais via Parthenay, Bressuire, Niellès-Aubiers et Mauléon, en utilisant les voies vertes existantes, puis de prolonger l'itinéraire le long de la Sèvre nantaise côté Vendée, jusqu'à Nantes et Saint-Nazaire, en rive droite de la Loire », ajoute Philippe Bremond, vice-président du Conseil départemental en charge des mobilités.

Et Esther Mahier-Lucas de conclure : « Désormais, l'enjeu pour le Département dans le cadre du prochain schéma départemental vélo, qui devrait être élaboré d'ici la fin de l'année, est de travailler sur la création d'équipements comme les aires d'arrêts vélo. »

Fabien GOVAULT

A SAVOIR

La biodiversité en toile de fond

La Vélidéale offrira 638 kilomètres d'itinéraire cyclable de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) à Royère-de-Vassivière (Creuse). « Elle s'articulera autour de quatre grands parcs naturels régionaux avec pour point de mire la biodiversité », apprend-

on dans son descriptif. Le Conseil départemental a contribué à faire émerger la Vélidéale, « en mobilisant tous les territoires situés au nord de Niort, y compris ceux de Vendée et de Loire-Atlantique ».